

Zoom

Restructuration de la base nautique Fabrice Beaudeau : un projet structurant et durable à l'échelle du territoire



LA BASE NAUTIQUE EST SITUÉE À L'ENTRÉE DU PARC DES ROCHES BLEUES, AU CŒUR D'UN ÉCRIN DE VERDURE QUI S'ÉTEND SUR PRÈS DE 2 HECTARES, LONGEANT L'AIXETTE : L'ENDROIT EST BUCOLIQUE ET PRÉSENTE DES ATOUTS QUI MÉRITENT D'ÊTRE EXPLOITÉS.

Désireuse de participer au développement et à la structuration des sports et loisirs de nature sur le territoire, la Commune d'Aix-sur-Vienne a lancé en 2019 une étude pré-opérationnelle sur ce secteur au fort potentiel. Première étape de ce projet structurant, cette étude a permis la mise en exergue d'actions prioritaires pour le développement du site, à commencer par la restructuration des locaux existants composant la base nautique.

La base nautique, aujourd'hui

[→ Lire la suite page 2](#)

Edito du Maire

Chères Aixois, chers Aixois,

Le 4 mai dernier, l'opération *Haute-Vienne 2024 – En route pour les Jeux !* a été un succès. Un grand merci aux associations sportives qui se sont mobilisées pour animer des ateliers ou aider à l'organisation ! Les participants ont apprécié le site qui se prête parfaitement à la tenue d'un tel événement... D'ailleurs, le 17 juin prochain, c'est sur cette même place René Gillet que se déroulera à nouveau la Fête des écoles, sur le thème du cirque.

La pratique du sport suppose des équipements adaptés. Si la Halle Sports & Loisirs est toute récente, les autres bénéficient régulièrement de travaux... Pour ce qui est de la base nautique, une restructuration lourde s'imposait, elle est évoquée dans le zoom de ce numéro de L'AIXE presse.

Les travaux rue des Fossés et impasse des Jardins sont terminés. Les entreprises ont respecté les délais, à savoir que

tout soit prêt pour les Ostensions. Avec la réfection du mur, l'arrivée sur la place Aymard Fayard par la rue Gambetta est quand même plus agréable ! Il ne reste plus qu'à attendre l'automne pour la végétalisation de l'espace vert...

A découvrir page 3, deux innovations dans le domaine du développement durable : l'éco-pâturage à l'initiative de la Commune et la mise en place d'abri-bacs pour les biodéchets, à l'initiative de la Communauté de Communes, en lien avec l'instauration de la redevance incitative.

Comme tous les ans à la même époque, je me permets de vous rappeler quelques règles de bien vivre ensemble... En particulier pour la tonte, merci de respecter les horaires fixés par arrêté municipal : 9h-12h et 15h-19h le samedi, 10h-12h les dimanches et jours fériés.

René ARNAUD

p2

Brèves
Inscriptions à l'école municipale de musique : ça évolue !

p3

Actus citoyennes
Du nouveau sur la commune : les abri-bacs

p4

Agenda
Tous les événements de juin à juillet

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : ÇA ÉVOLUE !

Vous souhaitez vous inscrire ou vous réinscrire à l'école municipale de musique ? A partir de cette année, les inscriptions sont dématérialisées ! Retrouvez le formulaire en ligne, sur le site de la commune, rubrique Découvrir & sortir, onglet Culture, sports et loisirs, page École municipale de musique.

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, la collectivité souhaite limiter l'utilisation du papier et s'appuyer davantage sur des outils numériques.

Pour toutes questions, le service Action Culturelle reste à votre écoute au 05 55 70 77 32 ou par mail m-thomas@mairie-aixesurvienna.fr

EN ROUTE VERS LES JEUX !

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et ses partenaires, CDOS 87, Education nationale, UNSS et USEP, se mobilisent pour faire vivre les JO en Haute-Vienne.

Ils proposent aux élèves de CM2 et 6^{ème} des journées pour découvrir les disciplines sportives et les valeurs de l'Olympisme.

C'est dans ce cadre que le 4 mai dernier, place René Gillet, la commune a ainsi accueilli près de 250 élèves (les CM2 des écoles élémentaires de Meilhac, de Séreilhac et R. Doisneau, ainsi que les 6^{èmes} des collèges Ozanam à Limoges et J-B. C. Corot).

Grâce à son tissu associatif dense et de qualité, la collectivité a pu compter sur une dizaine d'associations locales, mobilisées pour l'occasion ! Au programme : rugby, football, basket, danse, tennis de table, canoë kayak, karaté, pétanque et bien d'autres ateliers...

Au total, 19 journées sont prévues sur 19 territoires regroupant écoles et collèges d'un même secteur afin d'assurer une couverture équilibrée sur l'ensemble du département.

39 collèges et 150 écoles haut-viennois sont ainsi appelés à y participer.

Zoom suite

Restructuration de la base nautique Fabrice Beaudeau..

« Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts et les ressources dont la commune dispose pour développer les sports et loisirs de nature, valoriser le site des Roches Bleues et accroître son potentiel tout en préservant le patrimoine bâti et naturel, voilà les principaux enjeux de ce projet. La Vienne est une richesse qui participe à la dynamique du territoire communautaire et même au-delà : elle relie notamment Aix-sur-Vienne à Saint-Victournien, qui accueille également un club de canoë kayak.

Les deux associations travaillent de concert et les infrastructures sont complémentaires. Elles proposent des activités de qualité, à destination de tous les publics : les touristes, les compétiteurs et les scolaires. La restructuration de la base nautique est un projet qui rayonne à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Vienne : des parcours de canoë débutent au Moulin de la Mie, commune de Saint-Priest-sous-Aixe. », explique **René ARNAUD, Maire d'Aix-sur-Vienne.**

En lien avec les riverains, l'Architecte des Bâtiments de France, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne - qui porte

le projet de réhabilitation des seuils sur l'Aixette - et l'association Aix Canoë Kayak (usager principal du site), la commune a défini des objectifs répondant aux besoins et aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

« Aix Canoë Kayak compte plus de 50 licenciés, accueille près de 80 élèves dans le cadre d'actions pédagogiques en période scolaire et 4 000 personnes en saison estivale ! Dès le départ, nous avons été associés au projet, s'enthousiasme **Valentin Gervais, président de l'association.**

La proposition présentée répond aux contraintes inhérentes à notre activité, la Mairie et l'architecte ayant respecté le cahier des charges rédigé par la Fédération. Ce chantier permettra de retrouver un équipement sain, fonctionnel et répondant aux normes d'accessibilité, contribuant de surcroît à développer notre activité, mais pas uniquement. La restructuration de la base nautique favorisera également la mutualisation de l'équipement avec deux autres associations : Aix Running Club 87 et Bords de Vienne Triathlon, qui pourront disposer de vestiaires et d'une salle de réunion. Toutes les demandes ont été prises en compte ! ».

Une démarche durable, un projet exemplaire !

- avec une conception qui vise à réduire au maximum l'impact carbone
- avec un choix cohérent de matériaux biosourcés et locaux
- avec la mise en œuvre d'une concertation de l'ensemble des parties prenantes
- avec l'intégration des normes d'accessibilité, pour un équipement inclusif
- avec l'ambition d'accroître l'attractivité du territoire au-delà du seul territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne

Le 13 avril dernier, une réunion publique de présentation du projet par le cabinet Architectes Associés s'est tenue au Centre Culturel Jacques Prévert. Le lancement de la consultation des entreprises devrait intervenir avant l'été pour un début de travaux à l'automne.

Rappelons que la Collectivité inscrit systématiquement sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche de cofinancements. A ce jour, le projet bénéficie de subventions de l'Etat et du Département.



Actus citoyennes

Du nouveau sur la commune : les abri-bacs



DANS LE CADRE DE LA LOI DU 10 FÉVRIER 2020 CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024, TOUS LES MÉNAGES DEVRONT POUVOIR TRIER LEURS BIODÉCHETS AFIN QU'ILS SOIENT REVALORISÉS.

La Communauté de Communes du Val de Vienne (qui détient la compétence gestion des déchets) a souhaité anticiper cette obligation, en procédant à l'installation de 4 abri-bacs sur la commune : rue de la Saboterie, avenue Pierre Mendès France (près de la Poste), parking rue des

Fossés et parking Chamborêt (en bas de l'avenue du 19 mars 1962).

ATTENTION : les abri-bacs ne sont accessibles qu'aux résidents d'habitats ne pouvant disposer d'espaces extérieurs. En effet, il convient, dans un premier temps, d'offrir la possibilité à ces ménages (ne pouvant pas installer de composteur), de se soumettre à l'obligation de trier leurs biodéchets. Pour toute question, contactez le service déchets de la Communauté de Communes du Val de Vienne au 05 55 70 53 05.

L'éco-pâturage au service de la collectivité

VOUS L'AVEZ PEUT-ÊTRE REMARQUÉ : DES MOUTONS ONT RÉCEMMENT INVESTI PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAINS NON BÂTIS APPARTENANT À LA COMMUNE.

Dans le cadre de sa gestion différenciée des espaces verts, la collectivité s'est inscrite dans une démarche d'écopastoralisme ! Mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores, cette toute nouvelle pratique sur la commune répond à plusieurs enjeux :

- préserver les zones difficiles d'accès
- maintenir et développer la biodiversité
- limiter la pousse de certaines espèces invasives
- réduire les déchets verts ainsi que les nuisances sonores résultant de la tonte mécanique
- diminuer l'empreinte écologique grâce à un entretien naturel

Vers une gestion différenciée des espaces verts
l'écopastoralisme

La démarche

L'écopastoralisme est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

Dans le cadre de sa gestion différenciée des espaces verts, la commune d'Aixe-sur-Vienne a souhaité s'inscrire dans cette démarche.

De quelle manière ? En faisant appel à un éleveur local qui met à disposition ses moutons.

Cette nouvelle pratique vise à :

- préserver les zones difficiles d'accès,
- maintenir et développer la biodiversité,
- limiter la pousse de certaines espèces invasives,
- réduire les déchets verts, ainsi que des nuisances sonores résultant de la tonte mécanique,
- diminuer l'empreinte écologique grâce à un entretien naturel.



AVERTISSEMENTS

Pour le bien-être des animaux au pâturage, il est obligatoire de tenir les chiens en laisse.

⚠ La parcelle est délimitée par une clôture électrique.
Soyez vigilants



Késako ?

CDOS : COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA HAUTE-VIENNE

Fondé en 1982, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne (CDOS 87) est une association loi 1901 qui a pour ambition de faire du sport un outil au service de la santé, de la citoyenneté et de l'emploi. Cette instance représente le Comité National Olympique et Sportif Français au niveau départemental. Les CDOS ont pour mission de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme, préserver

le patrimoine sportif départemental. Ils veillent à propager les principes fondamentaux de l'Olympisme et participent notamment aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale. Le CDOS 87 conseille et accompagne les associations du territoire et demeure l'interlocuteur d'instances telles que le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le Conseil Départemental, les établissements de coopération intercommunale, etc.

FÊTE DE LA MUSIQUE : QUAND LA MUSIQUE EST BONNE !

Mercredi 21 juin dès 18h30 : rendez-vous au kiosque, place René Gillet, pour fêter la musique, avec la participation de l'école municipale de musique et de la chorale La Clé du Chant.

Et pour celles et ceux qui souhaitent jouer d'un instrument ou pousser la chansonnette, une scène ouverte sera à votre disposition ! Inscrivez-vous dès maintenant auprès du service Action Culturelle au 05 55 70 77 32 ou par mail : m-thomas@mairie-aixesurviennne.fr

IMMEUBLES MENAÇANT RUINE, IMPASSE DU CHALLAT

Suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune vient de mandater le B.E. HEMERY afin de lancer une consultation des entreprises pour la mise en sécurité du bâti.

Il s'agira de procéder à l'étalement des façades, l'étrépillonnage des ouvertures puis au curage des éléments instables (parties de couverture notamment). Par la suite, la Collectivité étudiera le devenir de cet ensemble immobilier.

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Chacun le sait, nous vivons depuis plusieurs années un dérèglement climatique qui appelle des mesures nécessaires de transition écologique. Depuis plusieurs années, la municipalité investit dans des travaux indispensables à cette transition (isolation du bâti, éclairage public...), et cette année encore, avec notamment un « plan vélo » que nous appelions de nos vœux depuis longtemps.

C'est pourquoi, malgré quelques divergences de vues sur ce budget, nous avons favorablement pris part au vote du budget pour la première fois depuis cette mandature.

Martine POTTIER

Agenda

2 juin | 20h30 | Tous au ciné !
« Kuzco, l'empereur mégalo » | Film à partir de 6 ans - Tarif : 2€ - Centre Culturel Jacques Prévert - Renseignements au 05 55 70 77 00

3 et 4 juin | Samedi : marché gourmand et dimanche : vide-greniers | Organisés par le Comité des Fêtes - Halle marchande - Inscriptions au vide-greniers : 06 88 07 03 97

7 juin | 15h-19h | Don de sang | Salle Yves Montand

10 juin | 16h | Conte cuisiné « Les mains à la pâte », dans le cadre du festival Au bout du Conte | À partir de 6 ans - Gratuit - Centre Culturel Jacques Prévert - Renseignements et réservations au 05 55 70 77 00

17 juin | 14h-21h | Fête des écoles sur le thème du cirque | Place René Gillet

21 juin | 18h30 | Fête de la musique | Au kiosque, place René Gillet - Buvette et petite restauration sur place

27 juin | 10h | Lecture aux tout-petits | De 0 à 3 ans - Gratuit - Bibliothèque Simone Veil - Renseignements et réservations au 05 55 70 25 91

3 juillet | 16h30-18h30 | Portes ouvertes de l'école municipale de musique | Ecole municipale de musique, place René Gillet - Renseignements au 05 55 70 77 32

5 juillet | 14h - 17h | Portes ouvertes de l'école municipale de musique suivi d'un concert-goûter | Ecole municipale de musique, place René Gillet Renseignements au 05 55 70 77 32

13 juillet | Fête des Grèves et son feu d'artifice

Programme complet : www.mairie-aixesurviennne.fr
Rubrique : [Culture, sports et loisirs](#)

Travaux prévisionnels

- Dans le cadre de son programme annuel d'entretien du patrimoine communal, la commune a mandaté l'entreprise ANDRIEUX afin qu'elle procède au cours du mois de juin au **ravalement de l'immeuble situé 10 avenue des Villas**. Rappelons que ce bâtiment abrite la Maison du Département et ses services de proximité.

- La Collectivité vient de solliciter deux entreprises pour chiffrage d'une étude pour **la renaturation du ruisseau de Chamborêt**. Inscrite au budget d'investissement 2023, cette opération vise à redonner à ce cours d'eau les caractéristiques proches de son état naturel, en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

- Les travaux de rénovation de l'immeuble privé endommagé par un incendie avenue du Général de Gaulle ont enfin repris. La découverte de nouveaux désordres, non prévus, avait stoppé cette réhabilitation durant de nombreuses semaines. Rappelons que le délai des travaux est fixé à 11 mois.

Le mémo

INSCRIPTION AU REGISTRE CANICULE

Tous les ans, du 1^{er} juin et jusqu'au 31 août, le Centre Communal d'Action Sociale déclenche le niveau de veille saisonnière du plan canicule.

Dès l'activation de l'alerte canicule par la Préfète, les personnes inscrites sur le registre répertorient les personnes vulnérables de plus de 60 ans ou handicapées, sont contactées par un membre du CCAS. Pour bénéficier de ce service, n'hésitez pas à demander votre inscription ou celle d'un proche.

Contact CCAS : 05 55 70 77 05
c-mounet@mairie-aixesurviennne.fr

En cas de fortes chaleurs, voici quelques préconisations :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Manger en quantité suffisante
- Ne pas boire d'alcool
- Eviter les efforts physiques
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes

La Mairie et vous

Mairie d'Aixe-sur-Vienne
44 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00
Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurviennne.fr

- Lundi au jeudi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30.
- Vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-16h30.
- Samedi matin : horaires adaptés pour répondre au plus près aux besoins de la population. Ainsi de **9h à 10h30**, ouverture **uniquement sur rendez-vous** pour la remise des cartes nationales d'identité et des passeports, puis de **10h30 à 12h**, **sans rendez-vous, pour les démarches liées à l'État Civil**.
- En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.
Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51
Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54

• Bibliothèque Simone Veil

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h - 18h

mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h

vendredi : 9h30 - 12h30 et 15h - 17h

samedi : 10h - 12h30 et 14h - 16h

Réservations en ligne conseillées :
<https://aixesurviennne.bibli.fr>

- Gendarmerie : 05 55 70 13 58

Directeur de la publication :
Claude MONTIBUS

Equipe rédactionnelle :
Majorité municipale

Crédit photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne
Adobe Stock, Architectes Associés

Réalisation graphique : Proximit Digital

Impression : Icomia
Papier PEFC

Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne